

Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/NO-289.12/2022
Objet : PC 057 089 22 B0008
Communes : BITCHE
Affaire suivie par : S. HISIGER



**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE
MADAME NADINE SCHILLO
43 RUE DE SARREINSMING
BP 21133
57216 SARREGUEMINES CEDEX**

Metz, le 16 décembre 2022

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

Madame,

Par votre courrier ce jour, vous m'avez fait transmettre pour avis, la demande de permis de construire déposée par la SAS CPV SUN 40 représentée par Monsieur Etienne THOMASSIN et je vous en remercie.

Le projet concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de BITCHE lieu-dit « Ochsenmuehlkoepfel ».

L'emprise du projet, qui se situe en zone naturelle, concerne une superficie totale de 7 ha 82 et correspond à un ancien centre d'enfouissement de déchets.

En l'absence d'un schéma directeur départemental sur l'implantation de centrales photovoltaïques au sol, ma Compagnie rend un avis réservé sur le projet.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND

